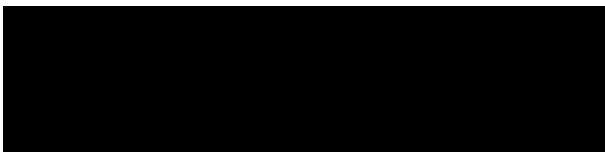


PAR COURRIEL

Québec, le 31 mars 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2025-2026.402**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 février dernier dans laquelle vous demandez :

« Les échanges courriels de l'équipe des relations de presse du ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la demande de Mme Sophie Bernier de Radio-Canada concernant la tutelle de la DPJ de la Mauricie et du Centre-du-Québec depuis le 14 janvier 2025.» (*sic*).

À cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 une partie des renseignements détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Nous avons pris soin de caviarder, dans les documents que nous vous communiquons, les renseignements personnels qui n'ont pas un caractère public et qui sont confidentiels selon les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi).

D'autre part, certains renseignements ne peuvent vous être communiqués, et ce, conformément aux articles 9 alinéa 2, 14 et 37 de la loi. En effet, ils sont constitués, en substance, de brouillon, d'avis et de recommandations faits depuis moins de 10 ans.

Finalement, d'autres informations recensées relèvent davantage de la compétence du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) et CIUSSS de l'Estrie.

... 2

Ainsi, suivant l'article 48 de la loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents de ces organismes dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

[https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI\\_LI\\_Resp\\_Acces.pdf](https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf)

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La responsable de l'accès à l'information

[REDACTED]

Sylvie Lehoux

p. j. 2